



CLUB ATHLETIQUE RENAISSANCE AIGLONS
MEMBRE DE LA FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

DECISION N°002/CARA/PR/25

Portant mise en place du bureau du conseil d'administration

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ✓ Vu les statuts & règlements du club Athlétique Renaissance Aiglons;
- ✓ Vu le procès - verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 23 Août 2025;
- ✓ Après consultation du comité des sages.

DECIDE :

Article 1er : Sont nommés membre du conseil d'administration du **Club Athlétique Renaissance Aiglons**, en sigle C.A.R.A, les personnes dont les noms, prénoms et fonctions suivent :

- ✓ *NKENDE Lucien*
- ✓ *LOKA Aristide*
- ✓ *RIZET Roland*
- ✓ *KOUETOLO Alain Didier*
- ✓ *MOUSOUAMOU Thiéry Razel Ada*
- ✓ *MAVIONGHA DOUKAGA Destin Ravel*
- ✓ *BHALAT Séraphin*
- ✓ *RICHARD Prince*
- ✓ *AMBOU LIELE Maxime*
- ✓ *MALONGA Rivet*
- ✓ *ABEMANE Angélique*
- ✓ *Président section football*
- ✓ *Président section Handball*
- ✓ *Président section Basketball*
- ✓ *Président section Volleyball*
- ✓ *Président section Nzango*

 Case 43, Batignolles, Brazzaville

 (+242) 06 651 99 89

 www.caracongo.com



- ✓ *Président Section Cyclisme*
- ✓ *Président du bureau de Pointe - Noire*
- ✓ *Président du bureau de Dolisie*
- ✓ *Président du bureau de Nkayi*
- ✓ *Président du bureau de Ouesso*

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 25 Août 2025

Eric Alain MANTOT

